

REPUBLIQUE DU SENEGAL



Un peuple-un but- une foi

\*\*\*\*\*

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

\*\*\*\*\*

INSTITUT SUPERIEUR DES TRANSPORTS – MEMBRE DU GROUPE SUP DE CO DAKAR

\*\*\*\*\*



Boulevard de l'Est rue 3 prolongée  
Point E. BP : 21354 Dakar – Tel : 33  
859 95 95 / 33 823 25 14 Fax : +221 33  
860 52 02 [www.supdeco.sn](http://www.supdeco.sn) /  
[ist@supdeco.sn](mailto:ist@supdeco.sn)



7, Avenue Faidherbe – BP : 21354  
Dakar – Sénégal – Tel :(+221) 33 849  
69 19 Fax : +221 33 821 50 74  
[www.supdeco.sn](http://www.supdeco.sn) /

THEME :

-----

## Analyse de la distribution des vivres par la Croix Rouge Sénégalaise

Mémoire de fin d'études pour l'obtention du  
Bachelor en Logistique et Transport

Présenté par :

AWA SARR  
DIARRA NIANG  
AISSATOU SENE

Sous la direction de :

M DJIBY LY  
Enseignant Chercheur à l'IST

Année académique : 2018 – 2019

## **DEDICACES**

Nous dédions ce mémoire :

A nos parents qui nous aiment tant et nous soutiennent dans nos études ;

A nos frères et sœurs qui nous encouragent à aller de l'avant et nous soutiennent dans toutes nos entreprises ;

A nos chers amis qui nous aiment tant et nous conseillent ;

A tous nos camarades de promo.

## REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier notre directeur de mémoire, MONSIEUR MAMADOU DIALLO, qui fut d'un soutien extraordinaire et d'une aide précieuse durant tout le processus de création de ce mémoire.

Nous remercions notre, DIRECTEUR MONSIEUR LY, qui a eu la gentillesse de lire notre plan et nous a donné son avis sur la clarté de nos propos. Merci de ta patience et de ton attention.

Un merci à notre professeur de méthodologie de rédaction de mémoire ;Monsieur SENE

Un merci tout spécial au PRESIDENT DE LA CROIX ROUGE SÉNÉGALAISE, MONSIEUR ABDOUL AZIZ DIALLO, MONSIEUR CHEIKH OMAR SY ET MONSIEUR OUSMANE DIAGN , LOGISTICIEN à la croix rouge sénégalaise qui nous ont données la chance d'avoir été sur le terrain , qui nous ont supportées pendant la rédaction de ce mémoire. Ils nous ont répondu à nos questions et nous écoutées lire les parties pour savoir si nos propos étaient cohérents sans oublier les volontaires.

Notre gratitude s'adresse également à tout le personnel de l'IST SUP DE CO en général.

Un merci à nos amis de classe pour le partage et les moments de joies.

Merci à tous les autres qui nous ont soutenus moralement, par des petits mots gentils et des encouragements durant notre processus.

## RESUMEE

L IST du groupe SUP DE CO de DAKAR, à travers ses programmes conçus spécialement à former des professionnelles de transport et de logistique capable d'assurer efficacement des responsabilités en entreprise, est une réponse au défis des sociétés de transport et de logistique qui doivent nécessairement se doter de spécialistes aptes à s'adopter rapidement. Ainsi pour confronter les futurs cadres de la réalité des faits, ils sont à séjourner en entreprise.

Ceste conformément qu'on rédige le présent Mémoire sur le thème : « **Analyse de la distribution des vivres par la croix rouge sénégalaise dans la logistique humanitaire.** »

En effet il s'agit d'apporter des solutions a tous ces maux dont souffre la distribution des vivres par la croix rouge sénégalaise.

Nous ambitions modestement de contribuer à une réorganisation et une amélioration du système de distribution.

Ainsi pour bien mener notre étude, nous allons dans un premier temps camper le cadre théorique et méthodologique, de notre domaine de recherche, ensuite dans la première partie nous allons présenter le mouvement de la CROIX ROUGE SENEGALAISE ainsi que sa logistique, en deuxième partie nous nous attacherons à analyser la distribution des vivres.

En fin nous évoquerons les moyens susceptibles d'améliorer efficacement la logistique de la CROIX ROUGE SENEGALAISE et préconiser des solutions a longs termes pour une meilleur compétitivité.

Des photos prises lors des études de terrains seront en annexes.

En sommes ce sont ces idées que nous allons développer dans les pages suivantes dans ce modeste Mémoire.

## AVANT-PROPOS

Premier business school du Sénégal, le groupe SUP DE CO Dakar forme des managers de haut niveau dans tous les métiers du management et des TIC depuis 1993.

A l'affût des mutations d'une économie en perpétuelle mouvement, SUP DE CO a su se développer au fil des années, pour devenir un groupe rayonnant, renfermant en son sein 13 pôles de formation supérieur de haute qualité et un incubateur académique d'entreprise.

C'est un établissement d'enseignement supérieur agréé par l'Etat riche de 25d expertise dans la formation, un groupe certifié ISO9001 version 2008 et centre d'excellence UEMOA, des BACHELOR ET MASTER reconnues par le CAMES, plus de 350 professeurs émérites et cadres impliqués dans la formation, des étudiants provenant de 25 pays, une vie associative sportive et intense.

L'Institut Supérieur des Transport (IST) a pour vocation première la formation dans les métiers des transports et de la logistique de manager capable d'agir dans des univers international et multiculturelles divers. Créé en 1997, l'IST est aujourd'hui une référence en Afrique ; il est reconnu par les partenaires, pour son excellence académique

En effet, présent dans le domaine de la formation en transport et logistique, l'institut vise à donner aux étudiants la compétence la plus large possible afin de leur permettre de s'adapter aux nombreux mutations qui caractérisent le domaine de la mobilité des personnes et biens.

La licence terrestre est une option où on forme des techniciens capables d'organiser des flux de marchandises ou de personnes en transport terrestre.

## Sommaire

DEDICACES .....	i
REMERCIEMENTS .....	ii
AVANT-PROPOS .....	iii
RESUMEE .....	iii
Liste des abréviations .....	vi
Listes des tableaux et images .....	vii
Fiche d'identification de l'entreprise .....	viii
Introduction générale.....	1
CHAPITRE1 : cadre de l'étude.....	4
SECTION1 : présentation de la logistique de la croix rouge sénégalaise.....	5
Section2: Fonctionnement de la logistique humanitaire .....	8
Chapitre2 : cadre analytique et recommandation .....	22
Section1 : Présentation et analyse des résultats.....	23
Analyse par la matrice swot .....	27
Section2 : interprétations et Recommandations .....	29
CONCLUSION .....	31
Questionnaire .....	35
Clarification des concepts .....	32
Bibliographie.....	33

## Liste des abréviations

CICR : comité international de la croix rouge

FICR : fédération internationale de la croix rouge

SN : société des nations

PAM : programme alimentaire mondiale

UNICEF : fond des nations unies pour l'enfance

HCR : haut-commissariat des nations unies pour les réfugiés

COCC : code des obligations civiles et commerciales

UEMOA : union économique et monétaire ouest africaine

## **Listes des tableaux**

**Tableau de distribution des vivres pour deux (2) mois , libelle céréales, légumes, huile, sucre**

## Fiche d'identification de l'entreprise

LA CROIX ROUGE SENEGALAISE EST CREE EN 1963 .Son directeur general se nomme MR abdoul aziz diallo

Adresse :3, Boulevard franklin Roosevelt

Dakar

Adresse postale : B.P.299 Dakar

[TEL:\(00221\)338233992](tel:(00221)338233992)

FAX(00221)338225369/338223938

Adresse électronique : crs national@ orange.sn

Web : <http://www.croixrougesenegal.com>

La croix rouge sénégalaise (CRS) est une organisation sociale et humanitaire sénégalaise indépendante et neutre qui travaille selon les sept principes du mouvement international de la croix rouge et du croissant rouge, dont elle est membre.

La CRS est organisée en comites avec 14 comités régionaux et 45 comités départementaux.

La C.R.S possède une base de données de 30 000 volontaires sur le territoire sénégalais ; habilité à agir à tout moment pour les autres. Par conséquent, son personnel est reparti de la manière suivante :

72 personnes dont 65 permanents (11 sont mis à sa disposition par l'Etat)

7 temporaires

5 logisticiens de niveaux Licence et Master 2 en transport et logistique.



## **Introduction générale**

Manger à sa faim est aujourd'hui l'une des préoccupations majeures de la population sénégalaise. Selon un document de La logistique humanitaire : elle consiste à mettre en place une action qui vise à l'amélioration de la situation. Un groupe de personnes se trouvant provisoirement ou durablement dans une situation d'urgence. Cette situation ne lui permettant pas de subvenir aux besoins de premières nécessités tels que le logement, l'alimentation, l'accès à la santé et aux soins, à l'eau potable... les personnes ont donc besoin d'une aide extérieure.

L'aide humanitaire est une forme de solidarité ou de charité, généralement destinée aux populations pauvres, sinistrées ou prises dans une guerre ; elle répond à des besoins divers (faim, santé, reconstruction d'édifice, éducation, protection des enfants, mise en place des réseaux d'eau et de communication,). De ce fait, c'est surtout au niveau des organisations internationales publiques et des ONG qu'on a constaté des efforts consistants, tendant à porter assistance aux sinistrés, notamment à travers l'aide humanitaire. Depuis toujours, les catastrophes qu'elles soient d'ordre naturelles, ou non, touchent des populations entières dans le monde, de manière hasardeuse et non prévisible. Ces populations se trouvant démunies n'ont pas les ressources nécessaires pour faire face à ces situations et sont dans l'obligation d'avoir recours à l'aide internationale. Les interventions humanitaires se déroulent dans des situations très perturbées et conflictuelles et reposent sur deux piliers fondamentaux : la protection et l'assistance. Dans des situations aussi chaotiques, il est primordial que les missions puissent se référer à certaines normes afin de pouvoir coordonner au mieux l'arrivée de l'aide sur place et sa distribution équitable aux victimes. En effet, les ONG jouent un rôle de protection envers les populations locales en leur permettant de disposer d'un minimum vital pour survivre et de faire respecter les Droits de l'Homme dans leur pays. Elles le font sous forme de mécénat, souvent à l'aide de fondations, en faisant pour la majorité des dons en nature. Les entreprises apportent leur soutien sans chercher de contrepartie directe, en effet, cela leur sert d'outil de communication en se valorisant auprès de l'opinion publique. Les fondations deviennent alors une source majeure de collecte de dons en nature, rapide et organisée. Ces dons peuvent provenir d'organisations, d'entreprises privées ou de personnes.

Depuis quelques années les catastrophes naturelles (inondations, sécheresse, Pauvreté, séismes,) ne cessent de se multiplier dans tous les coins de la planète. Pire, les

conséquences humanitaires de ces drames gigantesques prennent des proportions toujours plus grandes. L'insuffisance des actions de l'Etat, du fait de la faiblesse de ses moyens, n'a pas permis de prendre en charge convenablement les victimes de ces catastrophes. De même, l'ignominie des couches aisées ne cesse de se manifester chaque fois qu'il est question de « secours » à apporter aux populations sinistrées. De ce fait, c'est surtout au niveau des organisations internationales publiques et des ONG qu'on a constaté des efforts consistants tendant à porter assistance aux sinistrés, notamment à travers l'aide humanitaire. L'aide humanitaire est une forme de solidarité ou de charité, généralement destinée aux populations pauvres, sinistrées ou prises dans une guerre ; elle répond à des besoins divers (faim, santé, reconstruction d'édifice, éducation, protection des enfants, mise en place des réseaux d'eau et de communication...) En droite ligne de ces interventions, la Croix Rouge Sénégalaise en partenariat avec le Programme Alimentaire Mondial (PAM – Sénégal) ont mis en œuvre un vaste programme de distribution de vivre dans les régions concernées. Par rapport à cela, nous constatons parfois un égard lors des opérations sur le terrain, nous relevons là des manquements dans la chaîne de distribution des vivres.

Dans cette optique une interrogation s'impose : quelle stratégie la Croix Rouge Sénégalaise adopte pour la distribution des vivres ? pour bien mener à bien notre étude il s'y ajoute des questions secondaires. Comment la croix rouge transporte-t-elle les vivres ? le personnel de la croix rouge est-elle qualifiée pour procéder à cette distribution ? Quelles sont les stratégies que la Croix Rouge Sénégalaise met-elle en œuvre pour distribuer les vivres ? Les stratégies mise en œuvre par la Croix Rouge Sénégalaise sont –elles adaptées pour les opérations de distributions ? Comment la Croix Rouge Sénégalaise procède-t-elle pour distribuer les vivres ?

L'objectif de cette étude est de chercher à améliorer la distribution des vivres dans le cadre des interventions humanitaires de la croix rouge.

Notre étude va consister à :

Analyser en profondeur le système de distribution des vivres dans les régions par la C.R.S.

L'objectif spécifique de cette recherche est :

- De pouvoir identifier les points forts et les points faibles dans la procédure de distribution des vivres par la Croix Rouge Sénégalaise
- De pouvoir les hiérarchiser par ordre de priorité et de proposer des solutions concrètes en adéquation avec les problèmes qui se posent
- D'améliorer les procédures de distribution

La présente étude a pour finalité de vérifier l'hypothèse selon laquelle la chaîne de distribution des vivres par la Croix Rouge Sénégalaise est en adéquation avec les opérations d'urgence sur le terrain. Dès lors, nous pouvons retenir comme hypothèses de recherche ci-après :

- La procédure de distribution des vivres par la Croix Rouge Sénégalaise pose problème parce qu'il y a une mauvaise connaissance des populations ciblées
- Le personnel de la Croix Rouge Sénégalaise n'est pas assez qualifié pour utiliser la logistique mise à sa disposition
- Les réponses apportées par la logistique en cas d'urgence ne sont pas satisfaisantes

En hypothèses secondaires nous aurons :

- Le personnel de la Croix Rouge Sénégalaise est-il expérimenté dans la distribution des vivres
- existe-il assez de compétences avérées pour faire face aux exigences de la logistique de distribution des vivres
- Le mode de recrutement de volontaires en cas d'urgence se fait dans la précipitation

Cette étude nous a permis de toucher du doigt la pertinence de l'apport de la logistique dans les opérations humanitaires. Mais elle a aussi donné surtout l'occasion à la croix rouge sénégalaise d'identifier ses manquements et de revoir les stratégies qu'elle adopte dans le cadre de ses interventions de secours.

Pour les besoins de cette étude nous avons mené nos recherches au siège de la croix rouge sénégalaise. Nous avons recueilli nos données à l'aide de deux outils : recherche documentaire et entretien avec les personnels de la croix rouge sénégalaise.

Autant de points essentiels qui seront abordés dans ce rapport. Nous nous proposons d'analyser après un bref rappel des causes fondamentales de la faim dans un cadre purement théorique. Le cadre d'étude portera sur l'historique et la présentation de la Croix-Rouge sénégalaise dans le chapitre I avant de faire une analyse de la logistique humanitaire dans le chapitre II .

# **CHAPITRE1 : cadre de l'étude**

## **SECTION1 : présentation de la logistique de la croix rouge sénégalaise**

### **I°) HISTORIQUE**

A l'origine de la croix rouge nous pensons à un homme, une bataille, un livre, une idée

Un homme : JEAN HENRY DUNANT naquit le 08 mai 1828 à GENEVE issu d'une famille calviniste très pieuse et pratiquant la charité. IL était en apprentissage dans une banque genevoise après des études secondaires inachevées. Il a reçu le prix Nobel de la paix en 1901 et est mort le 30 octobre 1910.

Une bataille : Dunant c'était lancé dans la construction d'un moulin à blé mais n'obtint pas la concession indispensable pour le faire fonctionner. Il décide alors d'aller à la rencontre de l'empereur NAPOLEON 3 pour acquérir des documents nécessaires pour cette affaire. En cours de route il croise une grande bataille opposant les francochards contre les autrichiens, cette bataille était très sanglante alors DUNANT décida d'arrêter son voyage pour secourir ses derniers en enregistrant 42000 blessés et des milliers de morts.

Un livre : DUNANT n'a pas pu continuer son voyage à cause de ce qu'il a vécu. De retour chez lui il écrit un livre intitulé un souvenir de Solferino dans le quelle il raconte tous les horreurs qu'il a vues pendant la guerre...

Une idée : c'est l'idée de créer le comité international de secours aux blessés (future comité international de la croix rouge) dont il est membre et en assume le secrétariat.

En ce sens, l'humanitaire est né avec la charité chrétienne. Mais l'acte fondateur de l'humanitaire moderne est la création de la Croix Rouge en 1863. En effet, c'est dans un contexte historique particulièrement meurtrier qu'Henry Dunant, suite à la bataille de Solferino, décide d'organiser des secours et entreprend de soigner les blessés sans distinction de nationalité. Il témoigne de son action dans un ouvrage intitulé Souvenir de Solferino dont s'inspire la Communauté Européenne pour bâtir le 22 août 1864 la première Convention de Genève, qui servira de fondement du Droit International Humanitaire. Ce texte pose ainsi les principes de ce que deviendra la Croix Rouge. Dans les années 1900, se créent sur ce modèle, de nombreuses associations humanitaires partout dans le monde, principalement d'inspiration religieuse. Ces associations ont pour but principal de venir en aide aux nombreuses victimes que font les deux guerres mondiales. L'année 1945 et la création de l'ONU (dont le but est de

maintenir la paix à la surface du monde) sont un tournant majeur pour l'aide humanitaire internationale. Ainsi en découle en 1947 la création de l'UNICEF et en 1951 celle de HCR (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés). Le mouvement humanitaire moderne est né en 1968 avec la guerre du Biafra, l'un des conflits les plus sanglants de l'après Seconde Guerre mondiale. Des voix de médecins s'élevèrent alors pour dénoncer la situation, alerter l'opinion publique et instituer la loi du tapage médiatique, opposant au devoir de réserve de la Croix-Rouge un devoir de parole. Médecins Sans Frontières fut créé en 1971. En 1960, pendant le conflit du Biafra, de nombreux médecins français décident de briser le principe solidement ancré de la Croix Rouge qui consiste à garder silence et neutralité sur leurs missions. Ainsi né le mouvement des « french doctors », qui fondent en 1971 Médecins Sans Frontières. Le projet du mouvement des sans frontières est de rendre l'aide humanitaire indépendante des Etats en s'appuyant sur l'opinion publique prise à témoin ; d'où l'importance accordée à la médiatisation de ses interventions.

L'Humanitaire s'installe alors durablement dans le tiers-monde et s'inscrit dans une perspective Nord-Sud. Contrairement à l'aide au développement, l'humanitaire ne vise pas à construire, reconstruire ou encadrer le destin de groupes de population dans la durée mais à intervenir en urgence, pour la survie des populations. Depuis le début des années 1970, avec l'arrivée de nouveaux foyers de violence et l'arrivée de nombreuses "guerres internes" (Angola, Cambodge, Afghanistan...), les associations humanitaires se développent.

## **II°) organisation de la croix rouge sénégalaise**

La croix rouge sénégalaise est un mouvement, une organisation sociale et humanitaire sénégalaise indépendante et neutre qui travaille selon les sept principes fondamentaux du mouvement (humanité, impartialité, neutralité, indépendance, volontariat, unité universalité) international de la croix rouge et du croissant rouge, dont elle est membre. Sa mission est d'alléger les souffrances humaines en temps de guerre et dans les situations d'urgence à savoir les épidémies, les inondations, les tremblements de terre et aussi de protéger la vie, la santé mais également de respecter la dignité humaine. Le mouvement qui est présent dans tous les pays est soutenu par des millions de volontaires. C'est une organisation à but non lucratif, auxiliaire des Pouvoirs Publics, créée par le décret 63/055 du 29 janvier 1963, Complété par le 63/597 du 11 septembre 1963. Elle est une des principales organisations humanitaires nationales. Le mouvement international de la croix rouge et du croissant rouge est constitué de trois composantes à savoir :

### **1). Le Comité International de la Croix Rouge (C.I.C.R)**

Le C.I.C.R a été fondé en 1863 et a son siège à Genève en Suisse ; une institution privée ; apolitique et indépendant ; le C.I.C.R agit comme intermédiaire neutre dans les questions humanitaires lors des conflits internationaux ou des conflits armés ainsi que des troubles internes. Il assure la protection et l'assurance aux victimes des conflits : les prisonniers de guerre ; les blessés ; les naufragés de guerre et aux civils se trouvant en territoire ennemi ou encore occupé par l'ennemi. Il visite également les prisonniers politiques, en temps de guerre son rôle est défini dans les quatre conventions de Genève de 1949 et leurs protocoles additionnels.

### **2). La Fédération Internationale des Sociétés de la Croix Rouge (FICR)**

La Fédération internationale a été fondée en 1919 à Paris, au lendemain de la première guerre mondiale. Elle coordonne et dirige l'assistance internationale en cas de catastrophe naturelle ou technologie, et a pour mission d'améliorer les conditions d'existences des personnes vulnérables en mobilisant le pouvoir de l'humanité.

### **3) Les sociétés nationales de la croix rouge et du croissant rouge (SN)**

Les sociétés nationales de la croix rouge et croissant rouge mettent en application les buts et les principes du mouvement dans 186 pays. Elles y assument le rôle d'auxiliaire des pouvoir public pour tout ce qui concerne l'humanitaire et y conduise des activités dans des domaines tel que les secours en cas de catastrophe, les services de santé et de l'assistance sociale.

Il y a aussi les 4 conventions complète par les protocoles additionnels de Genève.

Le bureau de la croix rouge sénégalaise est scindé comme suite :

DAGF : Département Administratif Général et des Finances

SAP : Service de l'Administration générale et du Personnel ;

SFC : Service des Finances et de la Comptabilité

SCM : Service de la Communication et du Marketing ;

SOMA : Service de l'Organisation des Manifestations

SETMA : Section du Transit et du Matériel ;

SECO : Section de la Comptabilité

DFJS : Département de la Formation, de la Jeunesse et du Secourisme9

SFRE : Service de la Formation et du Recyclage

SJASE : Service de la Jeunesse et des activités Socio-éducatives

SESV : Service de l'Encadrement des secouristes et des Volontaires

DO/LOG : Département Opérationnel et de la Logistique

SIUR : Service des Interventions d'Urgence

SLOG : Service Logistique

SEDA : Section Des Achats

SEPA : Section du Parc Automobile

DSC : Département de la Santé Communautaire

SIS : Service des Stratégies de Santé ;

SSC : Section de la Santé Communautaire

SISTE : Service de lutte contre les VIH, les Infections Sexuellement transmissibles et les épidémies.

La CRS est organisée en comite avec 14comites régionaux et 45comites départementaux.

## **Section2 : Fonctionnement de la logistique humanitaire**

La logistique humanitaire consiste à mettre en place une action qui vise à l'amélioration de la situation d'un groupe de personnes se trouvant provisoirement ou durablement dans une situation soit d'urgence, soit qui ne lui permet pas de subvenir aux besoins de premières nécessités tels que le logement, une hygiène correcte, l'alimentation, l'accès à la santé et aux soins, l'accès à l'eau potable... Ces personnes ont donc besoin d'une aide extérieure. C'est sur le logisticien que reposent toute l'intendance et l'organisation logistique et matérielle de la mission ou du programme. Il supervise notamment les transports de personnes, de vivres, de médicaments et d'équipements. Concrètement, le logisticien gère les équipements techniques de la mission (parc de véhicules, maintenance de matériel, télécommunications, entrepôts...), ainsi que la chaîne des approvisionnements (achats de denrées, transport, stockage, et distribution de l'aide). Il doit par ailleurs assurer l'encadrement et la formation des équipes logistiques, la mise en œuvre du plan de sécurité et la gestion du budget, la négociation des

contrats locaux avec des entreprises, les relations avec les autorités locales. Mais ces attributions varient beaucoup en fonction de la taille et de la nature de ses missions.

## I. Le transport

Par la définition même de « crise », l'arrivée sur place du matériel doit être assurée de manière extrêmement rapide. Le choix du type de transport dépend d'une série de paramètres tels que les besoins et les possibilités. Ils peuvent être

**Routiers :** Ce moyen de transport permet d'acheminer de grandes capacités de marchandises de manière économique et de travailler en flux tendus. Mais là aussi, des infrastructures sont nécessaires et pas toujours présentes dans les régions concernées.

**Ferroviaires :** Ce moyen de transport permet d'acheminer de grandes capacités et de gros tonnages. Il nécessite la présence sur place de lignes de chemin de fer en bon état. C'est un moyen de transport peu coûteux.

### • Hors catastrophe

La C.R.S travaille avec un certain nombre de partenaires en plus le gouvernement et en particulier la Primature, le Ministère de la Santé, le Ministère de l'Intérieur qui est en charge de la gestion des catastrophes ainsi que d'autres partenaires à savoir les ONG et autres groupes de la société civile travaillant avec la communauté. Ce qui permet de pouvoir coordonner les efforts lors des interventions humanitaires ; de promouvoir le partage équitable des ressources. Le Ministère de la Santé, qui assure la tutelle de la C.R.S ; met à sa disposition un personnel technique. La C.R.S ; auxiliaire des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire adhère au renforcement communautaire des programmes de santé par la mobilisation de ressources additionnelles auprès de ses partenaires. Elle établit également des projets qu'elle exécute en partenariat avec les services du Ministère de la Santé. Le Ministère de la Santé associe la C.R.S dans l'élaboration et l'exécution de certains de ses programmes (campagnes nationales de vaccination et de distribution de moustiquaires). La C.R.S est une agence d'exécution communautaire du programme de Renforcement de la Nutrition (PRN) basé au niveau de la Primature dans le cadre d'un consortium avec la Wilaya à Touba. Elle est aussi membre des groupes opérationnels Secours / Sauvetage et Santé / Entraide ; elle est partie prenante de la Plateforme de Réduction des Risques Majeurs de Catastrophes ; logée au niveau du Ministère de l'Intérieur.

En tant que membre du mouvement de la Croix Rouge / du Croissant Rouge ; la C.R.S participe avec un bon nombre de sociétés nationales dont la Croix Rouge danoise, française, espagnole et luxembourgeoise qui ; pour la plupart soutiennent les activités liées au développement organisationnel, à la santé et à la gestion des catastrophes. En cas de catastrophe Le Disaster Relief Emergency Fund (DREF) est une composante vitale du système de réponses de la Fédération Internationale et accroît les capacités de réaction aux désastres des sociétés nationales. C'est une source d'argent non affectée à des projets créés par la Fédération en 1985, qui peut dépasser près de 100 millions de francs CFA ; pour assurer qu'un soutien financier est disponible pour des réponses de la Croix Rouge et aussi du Croissant Rouge en cas d'urgence. Pour ces interventions ; la C.R.S procède à plusieurs évaluations avec l'aide des volontaires au préalable formés. Nous avons d'abord, une évaluation préliminaire rapide qui est une estimation des dégâts ainsi que des conséquences en tenant en compte de la progression de la situation ; elle fournit les besoins immédiats et les types d'intervention envisageable cela en général au moins une semaine. Ensuite, il y a une évaluation détaillée avec des informations beaucoup plus précises qui permettent de prendre des décisions pour la marche à suivre pour l'opération. Cela dure un mois ; et par la suite, une évaluation continue qui permet de repérer des changements survenus. Elle est utile en tant qu'information complémentaire et secondaire lors des évaluations. La C.R.S s'est organisée sur le plan national ; car elle a la disponibilité de ses volontaires à tout instant à travers le Sénégal. Nous avons un comité, un président, un secrétaire général plus les volontaires ; qui se réunissent pratiquement chaque semaine.

Et à partir des informations concernant les articles à distribuer ; ils se préparent en fonction du nombre des bénéficiaires avec des bons d'enlèvement pour le nombre d'articles à recevoir. En arrivant sur place, ils informent à ces derniers le jour de la distribution car ils sont tous impliqués par rapport à la réussite de la distribution équitable des produits. Il arrive parfois, que les bénéficiaires viennent en masse c'est-à-dire que s'ils sont au nombre de trois mille ; on les répartit en nombre de jours, tel jour on distribue à trois cents bénéficiaires jusqu'à ce qu'on épuise le stock. La C.R.S distribue des Non-Food Items (NFIS), la plupart du temps cela facilite le stockage ; le transport ainsi que la distribution car ce sont des produits non périssables ; ni sensibles qui ne se détériorent pas et rarement des vivres.

## **II. Le stockage**

Pour gérer au mieux les approvisionnements, il est nécessaire de les stocker dans des entrepôts qui permettront de protéger les marchandises jusqu'à leur distribution effective. Il existe 3 types d'entrepôts qui peuvent être regroupés dans un seul et même entrepôt souvent en raison d'un manque de place :

## **III. L'entrepôt général d'expédition**

C'est un entrepôt où les produits sont stockés pour une durée indéterminée, ou en attente d'être envoyés sur le terrain, ou dans un entrepôt secondaire. Ces entrepôts sont généralement situés dans les capitales ou en des points centraux que l'on appelle des barycentres. L'entrepôt de rotation lente C'est un entrepôt où on stocke les articles non urgents, en réserve ou très peu consommés, comme les pièces détachées, les équipements ou les outils. L'entrepôt de rotation rapide C'est un entrepôt d'expédition où on stocke les produits d'expéditions quotidiennes ou fréquentes.

Même si dans l'urgence peu de choix s'offrent aux ONG ; quant au lieu de stockage, il faut tenir compte :

Du type de provisions stockées : Il faut par exemple, des entrepôts frais, secs et ventilés pour les médicaments et les aliments et certains types d'approvisionnement ne peuvent pas être mélangés.

De la praticité du lieu : Il faut que l'entrepôt soit facilement accessible pour les transports et il est prudent de prévoir plus de place que nécessaire pour le stockage.

Des règles minimums de sécurité : Il faut tenir compte des conditions de sécurité de l'entrepôt, qu'il soit en bon état et fonctionnel, mais aussi des conditions de sécurité externes. Pour cela il faut vérifier l'environnement naturel et social (possibilités d'inondations, de glissements de terrain, base de milices armées à proximité...) S'il n'y a pas de structure existante sur place, il est possible d'en créer une temporairement.

## **IV. L'expédition**

La préparation des envois de marchandises est très importante afin d'éviter la casse et les pertes. Il faut donc être très organisé et méticuleux quant à la préparation des paquets et suivre des codages spécifiques à chaque ONG. Ces derniers doivent être numérotés, les coordonnées

de l'expéditeur et du destinataire doivent être apparents. Il est important de tenir compte du voyage et de la manipulation que les paquets auront à subir. Ainsi le matériel utilisé pour l'emballage doit être très résistant et dans la mesure du possible étanche. Il faut également tenir compte du fait que le chargement et le déchargement peuvent être fait manuellement. Comme dans le transport industriel, certains chargements ne doivent pas être mélangés, par exemple les médicaments et les aliments.

## **V. La gestion des hommes**

L'organisation logistique de la Croix Rouge Sénégalaise

Matériel d'intervention La Croix Rouge Sénégalaise dispose d'une flotte logistique ; cette dernière lui permettra de réaliser sa mission. Elle a en sa possession 19 véhicules qui sont repartis de la manière suivante :

01 Bus Yining de 23 places qui sert pour le transport des élèves

01 Renault Mégane de 5 places pour le déplacement des membres de l'administration

01 Hover pour l'administration

01 Wagon médicalisé qui sert à assurer la stratégie avancée lors des couvertures sanitaires des événements majeurs

02 Camions de 19 et 27 tonnes pour le transport de dons

03 Wingles Pick Up deux cabines de 5 places pour les missions de son personnel

04 Minibus Foton Alpha Bilda de 15 places pour le transport des volontaires dans les zones sinistrées mais aussi pour le déplacement de ses élèves

06 Toyota Land Cruiser de 5 places pour le personnel

## **VI. Lieu de stockage**

Le lieu de stockage de la C.R.S se trouve à l'avenue Cheikh Anta Diop x Canal IV à l'immeuble GERBA. Ce sont deux bâtiments d'environ 50m<sup>2</sup> et 66m<sup>2</sup> que l'Etat sénégalais a mis à leur disposition pour le stockage des dons. Nous avons aussi un lieu de stockage au sein de la C.R.S ; mais ce dernier est très petit que ceux donnés par l'Etat. Ces dons sont composés de : matériels d'assainissement, kits de cuisines, moustiquaires, terpolines (abris temporaires), habits, kits d'hygiène (eau de javel, savons, détergeant), kits pour la construction des latrines,

seaux, nattes, jerricanes (réservoirs d'eau), couvertures des armoires, chaussures en plastiques. Nous ajouterons aussi que la C.R.S a des comités dans chaque région du territoire sénégalais et qui ont leur propre siège ou encore louent des entrepôts locaux où ils stockent leurs produits. Ainsi nous noterons aussi que la C.R.S ne dispose pas de chariots élévateurs ; ni des palettes encore moins des transpalettes pour la manutention des dons, ce qui ne rend pas l'opération de manutention flexible ; nous avons aussi l'absence des étagères pour pouvoir placer chaque type de produits par rayon, car ces produits sont mis dans des cartons arrimer les uns sur les autres. La C.R.S procède à un inventaire annuel pour être en conformité avec la loi 85-40 du 29 juillet 1985 du Code des Obligations Civiles et Commerciales (COCC) ; en effet cette loi oblige tous les commerçants et certains contribuables à bien tenir la comptabilité avec les livres et les documents requis. Par conséquent, pour évaluer les profits et les pertes ; la société est tenue de faire un inventaire annuel.

## **VII. Système d'achat**

La C.R.S ne fait pas des achats pour la plupart de ses interventions ; car c'est en fonction des dons qu'elle reçoit de l'Etat, des âmes généreuses et du mouvement de la Croix Rouge qu'elle distribue aux couches vulnérables. Du moins, il arrive parfois lors des programmes d'activités qu'elle puisse faire des commandes de divers produits. Cette commande se fait par l'expression des besoins ; après l'on passe à la recherche de facture pro forma ; ensuite on fait une analyse comparative des prix et enfin à l'application d'un bon de commande qu'on transmet au fournisseur sélectionné. Cette commande se fait sur la base d'un manuel de procédure ; car elle fixe les modalités de chaque type de produits avec son prix unitaire ; sa disponibilité ainsi que ses conditions de paiement. Les ressources humaines La logistique humanitaire n'existerait pas si la dimension humaine n'était pas présente ; parce qu'il faut des hommes et des femmes qui s'engagent et se mettent au service des autres afin d'exercer à travers la chaîne.

## **VIII. Activités liées a la formation des volontaires de la croix rouge sénégalaise**

Les différentes activités de la Croix Rouge Sénégalaise :

La Croix-Rouge Sénégalaise a diverses activités logistiques comme :

- Pré positionnement de matériels d'intervention et de denrées.
- Assistance ponctuelle aux populations vulnérables

- Assistance aux victimes de catastrophes, de conflits armés, de troubles
- Amélioration des conditions économiques des vulnérables par la mise en place de projets de développement communautaire
- Promotion du Droit International Humanitaire, protection de l'Emblème
- Plaidoyer à l'endroit des Autorités et des partenaires
- Information des élèves et du grand publics
- Encadrement de jeunes des écoles primaires et secondaires dans ses structures appelées camaraderies.

### **VIII. Les partenaires**

La Croix-Rouge Sénégalaise travaille avec un certain nombre de partenaires dont le gouvernement et plus particulièrement la primature, le Ministère de la Santé, le Ministère de l'Intérieur qui est chargé de la gestion des catastrophes et d'autres partenaires dont les ONG et autres groupes de la société civile travaillant avec la communauté. Ce qui permet de coordonner les efforts dans les interventions humanitaires, d'éviter les doublons et de promouvoir le partage des ressources. Le Ministère de la Santé, qui assure la tutelle de la CRS, met à sa disposition un personnel technique.

La CRS, auxiliaire des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire, participe au renforcement communautaire des programmes de santé par la mobilisation de ressources additionnelles auprès de ses partenaires ; elle élabore aussi des projets qu'elle exécute en partenariat avec les services déconcentrés du Ministère de la santé. Ce dernier associe la CRS dans l'élaboration et l'exécution de certains de ses programmes ou plan stratégique (campagnes nationales de vaccination et de distribution, survie de l'enfant etc...). Au niveau des districts, la plupart des 36 comités Croix Rouge collaborent avec les ECD kit pour le développement de la petite enfance. Certains comités ont contractualisé avec leurs districts sanitaires.

Il a aussi des Partenaires au sein du mouvement Croix-Rouge comme le CICR dans le domaine des situations de conflits et ou de crises politiques, le groupement des femmes volontaires etc...

## **1. Protocole d'accord entre le PAM et la CRS**

### **a. Obligations de la CRS**

La CRS établira, conjointement avec le PAM, un plan de distribution pour la période de planification convenue contenant des estimations du nombre proposé de bénéficiaires, mise à jour le cas échéant, et indiquant les moyens à utiliser pour les distributions ; Assumera la responsabilité de la réception, de l'entreposage, de la manutention et de la distribution aux bénéficiaires des vivres aux Points de Livraison Finaux convenus d'un commun accord avec le PAM ;

Prendra toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que les vivres fournis par le PAM parviennent aux bénéficiaires dans les délais prévus et en bon état. Il prendra notamment des dispositions pour éviter les pertes de produits ; Informera le PAM par écrit des dommages / avaries notés sur les vivres qui lui auront été remis dans le cadre du présent accord en indiquant la denrée, la quantité de vivres concernés et en détaillant la raison du dommage. La procédure à appliquer pour procéder à la récupération et éventuellement à la destruction des vivres sera définie par le PAM.

Remplira dès réception des vivres la section pertinente de la lettre de voiture (LV) établie par le PAM en indiquant le détail des vivres reçus et les éventuelles pertes. La lettre de voiture devra être signée par une personne autorisée et la copie bleue de la lettre de voiture sera conservée par le réceptionnaire des vivres

La CRS soumettra au PAM une liste, dûment tenue à jour, des personnes autorisées à signer les accusés de réception des vivres, ainsi qu'un spécimen de leur signature et du sceau officiel de l'organisation ; Coopérera avec le PAM en vue de garantir l'efficacité de la manutention, de l'entreposage, du transport et de la distribution des produits fournis par le PAM et autorisera le personnel du PAM à accéder sans restriction et à tout instant, aux installations servant de magasins de stockage ; S'assurera que les vivres soient stockés correctement dans un local propre et bien protégé. Il est particulièrement important que le local contenant les vivres soit nettoyé soigneusement avant la livraison des vivres, qu'il soit régulièrement aéré (au minimum deux fois par semaine), que les vivres ne soient pas entreposés à même le sol et que le nettoyage / balayage / dépoussiérage de l'entrepôt et des sacs de vivres soit effectué au moins une 41 fois par semaine. Le partenaire sera pleinement responsable de la conservation de ces vivres depuis la livraison par le PAM jusqu'à la distribution aux.

S'assurera que les sacs usagés vides avec logo PAM qui resteront au site de distribution soient utilisés de manière rationnelle, et ne soient en aucun cas vendus ni utilisés pour ensacher / reconditionner des vivres (PAM ou non PAM, propres ou impropres à la consommation humaine). Le partenaire de coopération prendra les mesures nécessaires et assumera la responsabilité pour l'utilisation appropriée des sacs vides ; S'engagera à permettre au PAM de procéder en cas de nécessité au suivi et évaluation des activités en cours de réalisation selon les termes bénéficiaires convenus ; Permettra au PAM d'accéder aux équipements de communication selon les modalités à convenir par les deux parties. Les frais relatifs à cet accès seront à la charge de la CRS ; Tiendra la comptabilité appropriée de tous les vivres du PAM reçus et distribués au niveau des Points de Livraison Finaux. A moins que des instructions écrites spécifiques ne lui soient communiquées, il tiendra des états et des comptes distincts pour les vivres fournis par le PAM conformément au présent accord et pour les vivres qui seraient mis à sa disposition par d'autres sources.

La CRS conservera lesdits états et comptes, pour l'éventualité future d'une inspection et d'une vérification du PAM, pendant une période de cinq ans à compter de la fin du présent accord. Les opérations financières et états financiers feront l'objet des procédures de vérification interne et externe des comptes énoncés dans le Règlement financier, Règles de gestion financières et les directives du PAM ; Fournira un rapport de distribution sur les données quantitatives relatives au projet conformément au chronogramme convenu notamment les stocks de denrées alimentaires, les pertes et les quantités par denrées distribuées, ainsi que le nombre de bénéficiaires par activité. Les renseignements sur les bénéficiaires incluront, autant que possible, des données ventilées par sexe, par exemple les pourcentages hommes femmes pour le partage des ressources. Sauf indication autres du PAM, la CRS utilisera le modèle de rapport pour rendre compte des activités exécutées en application du présent accord ; Fournira au PAM un rapport final, regroupant les informations relatives à l'exécution de l'Accord dans son ensemble. Ce rapport sera accompagné de la facture finale. Ce rapport final comprendra des renseignements concernant la composition des ménages bénéficiaires de l'assistance alimentaire, l'impact de l'appui du PAM en vivres, les effets du programme, le suivi budgétaire des fonds gérés par la CRS, les problèmes rencontrés, les solutions apportées et les recommandations principales proposées ; Emploiera du personnel dûment qualifié et fournira les moyens adéquats.

Nécessaires à l'exécution et à la supervision des opérations et activités convenues dans le présent accord ; Sera pleinement responsable des agissements ou de la négligence de son

personnel. Le personnel de la CRS n'a pas le statut de fonctionnaire ou d'agent du PAM ou des Nations unies. Le PAM décline toute responsabilité en matière d'indemnisation des employés de la CRS en cas de maladie, d'invalidité, de mort ou pour les conséquences d'autres risques liés au travail ou non, ainsi que pour les pertes ou dommages survenus à des biens ou à des effets personnels appartenant à la CRS, à son personnel ou à un tiers ; Respectera le caractère confidentiel des renseignements concernant tout bénéficiaire ou groupe de bénéficiaires concerné par les activités régies par le présent accord. La teneur des dossiers, y compris les bases de données informatisées, ne peut être divulguée à des personnes extérieures au partenaire que si ces personnes sont dûment autorisées par le PAM à prendre connaissance de ces renseignements. Cette restriction ne s'applique pas aux données statistiques d'ordre général concernant le nombre et la situation géographique des bénéficiaires, ni aux photographies, vidéos, ou entretiens 43 recueillis avec le consentement des bénéficiaires, que la CRS a toute latitude d'utiliser comme il l'entend à des fins d'appel de fonds ou éducatives ; Fournira des vivres à tous les bénéficiaires et travaillera avec eux en toute impartialité, indépendamment de leur appartenance ethnique, leur religion, leur nationalité, leurs opinions politiques ou leur sexe, et sans conditionner l'assistance, directement ou indirectement, à une appartenance religieuse ou politique quelconque. À cet égard, les projets appuyés par le PAM ne comprendront aucune activité visant à promouvoir un point de vue religieux ou politique ; Adhérera aux principes fondamentaux établis par le comité permanent inter agences pour la prévention de l'exploitation sexuelle et autres abus de pouvoir à l'encontre des bénéficiaires et ne tolérera aucun abus de ce type de la part de ses agents ; Facilitera la surveillance par le PAM de la distribution des vivres, du stockage des vivres et de bénéficiaires ciblés qui les reçoivent ; Encouragera la formation de groupements et comités communautaires qui participeront à l'identification des bénéficiaires, à leur enregistrement et à la distribution des denrées alimentaires.

Des réunions seront organisées régulièrement entre les parties et les groupements ou comités communautaires afin d'approuver les bénéficiaires visés et d'informer toutes les parties prenantes des progrès accomplis ; Sera responsable de communiquer et de faire respecter à ses sous-traitants (si existants) toutes les clauses de ce contrat de même qu'à assumer toutes les obligations énumérées ci-dessus.

## **b. obligations du PAM**

Pendant toute la durée du présent accord, le PAM sera responsable pour les formalités de dédouanement et de transport des vivres fournis par le PAM et en assurera la livraison jusqu'aux Points de Livraison Finaux (PLF).

Informera la CRS sur l'arrivage et la réception des vivres dans le pays, l'allocation pour la distribution et le mouvement des vivres effectué par le PAM à partir du port ou de ses entrepôts. Il s'agira d'indiquer notamment, la nature et la quantité des vivres transportés, les moyens de transport utilisés et la date approximative de l'arrivée des vivres aux points de livraison convenus de commun accord ; Informera la CRS le plus tôt possible de toute rupture connue ou prévue dans la filière des approvisionnements et prendra des mesures appropriées pour l'aider à réduire les risques posés par cette situation ;

Recommandera des mesures correctives ou des révisions temporaires des rations si, pour quelque raison que ce soit, il s'avérait impossible d'appliquer les rations convenues ; Fournira des conseils / des recommandations et procédera si nécessaire à des sessions de formation concernant l'entreposage et la manutention des vivres ; Formera, si nécessaire, le personnel de la CRS sur les aspects relatifs à la distribution et au rapportage ; Remboursera les frais de suivi engagés par la CRS sur la base d'un taux défini en commun accord entre le PAM et la CRS ; Les taux à la tonne de ces indemnités pourront être revus chaque année, en fonction des besoins justifiés de la CRS et des ressources financières disponibles du PAM, jusqu'à la fin de validité du présent Accord ;

Effectuera des paiements à la CRS sur base des factures présentées au PAM conformément au budget approuvé et, sous réserve de la disponibilité des vivres qui ont été mis à la disposition de la CRS aux points de livraison indiqués et des quantités spécifiées ainsi que du plan de distribution approuvé par le PAM

. Les documents suivants seront joints aux factures conformes et sans eux aucun paiement ne pourra être effectué :

Rapport de distribution ; Copies bleues de la lettre de transport ; Copies des lettres de voitures du transport secondaire s'il y a lieu ; Bon de sortie des vivres de l'entrepôt de la CRS vers les sites de distribution s'il y a lieu.

## **c. Le mode de Paiements**

Le PAM versera à la CRS des paiements en trois tranches :

Une première tranche de 50% du montant du tonnage estimé à la signature du protocole, dès réception de la requête écrite du partenaire pour l'avance et après livraisons des vivres par le PAM ; Un deuxième acompte de 30% s'effectuera après soumission des rapports de distribution et rapport justifiant l'utilisation de la première tranche. Les factures justificatives accompagneront ce rapport. Une troisième et dernière tranche de 20% sera versée après approbation du rapport final et soumission, d'une facture globale et des factures certifiées par les partenaires d'exécution et acceptées/signées par un représentant autorisé du PAM indiquant :

- le numéro du projet
- le type de produit
- le volume total en tonnes des produits distribués, par numéro d'ordre d'expédition lorsqu'un tel ordre d'expédition a été établi par le PAM
- le volume total des pertes de produits, en tonne, par numéro d'ordre d'expédition, lorsqu'un tel ordre d'expédition a été établi par le PAM
- Les paiements se feront sur base du tonnage total distribué.

Ces paiements s'effectueront 30 jours suivant réception de la demande écrite en bonne et due forme et/ou de la facture, par chèque au bénéfice de la CRS ou par virement dans le compte de la CRS dont les détails suivent :

- Nom de la Banque :
- Adresse de la Banque :
- Code Banque :
- Code Guichet :
- Numéro de compte :
- RIB :
- Code SWIFT de la banque :
- Nom du Bénéficiaire :

Une copie du document de la banque (RIB, copie de chèque vierge) devra être remise au PAM afin de certifier les détails ci-avant précisés. Le nom du bénéficiaire du compte bancaire

devra être identique au nom de la CRS, signataire de ce protocole. Le PAM respectera le caractère confidentiel des renseignements fournis par la CRS ou s'y rapportant ; Emploiera du personnel dûment qualifié et fournira les moyens adéquats nécessaires à l'exécution et à la supervision des opérations et activités convenues dans le présent accord ; Aura la latitude de résilier le présent accord s'il advient qu'à l'issue d'une mission de monitoring les objectifs du projet ne sont pas atteints pour des raisons injustifiées ; Assurera la liaison, au nom de la CRS, avec les autorités locales, le cas échéant, adhérera aux principes fondamentaux établis par le Comité 47 permanent inter agences pour la prévention de l'exploitation sexuelle et autres abus de pouvoir à l'encontre des bénéficiaires et ne tolérera aucun abus de ce type de la part de ses agents.

## **2. Visibilité et Information Publique**

La CRS assurera, chaque fois que de besoin, la visibilité du PAM en informant les bénéficiaires que les vivres distribués constituent un appui du PAM dans le cadre de ses opérations de secours et de réhabilitation en Casamance.

## **3. Pertes des vivres et dommages**

Le PAM veillera activement à ce que tous les vivres remis à la CRS soient propres à la consommation humaine. Ce dernier informera le PAM et le consultera lorsque l'état des vivres fournis par le PAM est douteux, ou s'il y a un risque perçu de contamination des stocks existants. Dans ce cas, le PAM et la CRS décideront ensemble des mesures appropriées pour remédier à la situation. Les coûts approuvés par le PAM en vue de l'entreposage, de la récupération, de l'échantillonnage ou de la fumigation seront à la charge du PAM. Tout manquant, avarie ou perte constatés à la suite d'une faute grave ou du fait de la négligence du partenaire de coopération, sera déduit des factures émises au titre du présent contrat à concurrence de la valeur des produits « rendu à destination » .

## **4. Force majeure**

Si à un moment quelconque pendant le présent accord il devient impossible pour l'une des parties de s'acquitter de ses obligations pour des raisons de force majeure, cette partie informera sans délai, par écrit, l'autre partie de l'existence de cette force majeure. La partie qui soumet la notification est dès lors dégagée de ses obligations aussi longtemps que subsiste la force majeure.

## **5. Arbitrage**

Tout différend découlant du présent accord qui n'est pas réglé à l'amiable entre les parties sera soumis à l'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI). L'arbitrage se fera à Londres, en anglais, et sera régi par le droit

substantiel anglais. Les parties acceptent d'être liées par toute sentence arbitrale rendue conformément à ce qui précède, qui réglera définitivement le différend.

## **Chapitre2 : cadre analytique et recommandation**

La distribution est une opération qui permet d'acheminer des marchandises d'un point A vers un point B. Cette chaîne de distribution permettra d'avoir les marchandises en temps et en heure. En effet, cette logistique de distribution consiste à venir en aide aux ménages qui sont dans une situation urgente ou encore ne leur permettant pas de subvenir aux besoins de premières nécessités. Par conséquent, notre analyse consistera à étudier sa chaîne de distribution de vivres cela nous permettra de voir les manquements et d'en proposer des solutions pour une meilleure optimisation des activités.

## **Section1 : Présentation et analyse des résultats**

### **I-Evaluation du calcul de tonnage de disponibilité des stocks :**

cette évaluation permet de savoir si le stock qui est en entrepôt pourra satisfaire les populations et d'en faire des prévisions car il n'est pas souhaitable d'avoir une rupture de stock lors d'une distribution sinon nous aurons des problèmes avec des populations c'est-à-dire d'avoir d'une part des bénéficiaires contents et d'autre part des bénéficiaires mécontents et surtout qu'ils viennent de loin pour venir prendre leurs vivres et leurs dires de revenir un autre jour ne les arrangeraient pas. C'est pour cela qu'il est important de connaître la disponibilité du stock.

### **II- Chargement des vivres**

Selon la taille des ménages : (échelle de 1 à 8 ; inférieur ou égal à 8 ou encore supérieur ou égal à 8) on prendra toujours la taille de ménage 8 si c'est supérieur ou égal à 8. Par rapport au chargement ; on sait combien on a des ménages mais aussi la quantité du stock suffisant pour cette distribution.

### **III-Vérification des stocks dans les camions :**

Avant chaque départ, les logisticiens font une vérification complète de chaque produit dans le camion afin de confirmer l'état des vivres et aussi le compte.

#### **IV-Transport des vivres :**

Dans le cadre de la mise en place des différents stocks, la Croix-Rouge Sénégalaise en partenariat avec le PAM ont menées une opération de distribution de vivres, de bons et de denrées avec efficacité dans certaines régions du Sénégal, soit 67% de la zone concernée par ce programme au niveau national grâce aux compétences acquises de ses volontaires qui ont utilisé 02 camions d'une capacité totale de 20 tonnes chacun pour les transferts secondaires de 4/4 double cabine et 2 conteneurs de 40 pieds. La seule contrainte liée à l'utilisation de ce type de véhicule est qu'ils ne peuvent pas entrer dans toutes les zones d'intervention.

Le Programme Alimentaire Mondial a signé des contrats avec différents transporteurs dans les régions couvertes par le programme. Dans certaines localités les accès sont extrêmement difficiles. Exemple de la communauté rurale de Warang vers la petite cote de Mbour où il n'existe pas de routes normales mais seulement de la latérite. Cette situation a posé beaucoup de contraintes pour l'acheminement des vivres occasionnant ainsi un retard important sur le programme de livraison. Dans la région de Fatick où les accès sont compliqués pour des camions de transport de marchandises traditionnels sont plus adaptés à transporter.

#### **V-La Réception et le stockage**

Pour une meilleure traçabilité de la réception des marchandises, les transporteurs remettent à la personne chargée de la réception un document de transport appelé Lettre de voiture dans lequel sont précisés la quantité de marchandise livrées et le nombre de colis. La lettre de voiture permet de faire les confrontations sur les quantités déclarées et les quantités physiques, elle donne aussi la possibilité de mentionner toutes les anomalies ou dommages sur les marchandises. En l'absence du responsable logistique de la région concernée, un volontaire de la Croix-Rouge Sénégalaise est responsabilisé pour assurer la fonction de magasinier et de gardien. Ce dernier reçoit une petite formation sur les outils de gestion des stocks utilisés par la Croix-Rouge Sénégalaise. Un paiement journalier lui sera octroyé tout au long de la durée du stockage.

Le logisticien doit venir s'assurer si les consignes données durant son absence ont été bien mis en œuvre et que la marchandise stockée est conforme avec ce qui est mentionné dans la lettre de voiture.

Figure 3 : le magasin de stockage de la localité de Soumb dans le département de Fatick

## **VI-Le processus de distribution des vivres de la CRS**

Pour aboutir à une bonne distribution, il va falloir que chaque volontaire sur le terrain fasse son travail correctement sinon il peut en ressortir qu'on assiste à des manquants alors que le calcul du tonnage a été fait ; nous mentionnerons que pour avoir ses vivres il faut que chaque bénéficiaire soit muni de sa carte d'identité mais s'il arrive que ce dernier ne puisse pas venir il devra avoir un représentant c'est-à-dire un tiers qui présentera sa carte, la carte du bénéficiaire mais aussi le chef de village confirmera l'identité de ses derniers pour qu'on puisse lui remettre les vivres cela est important car nous serons couverts s'il arrive qu'on enregistre des plaintes.

### **1. Remplissage des cartes de bénéficiaires**

Le remplissage des cartes des bénéficiaires se fait sur la base des fiches de recensement initiales qui comportent l'ensemble des informations nécessaires à l'identification des personnes concernées. Chaque ménage reçoit une carte qui comporte les informations essentielles à son identification, il s'agit entre autres :

Un numéro unique d'identification

Nom et Prénom du chef de ménage,

Numéro de carte nationale d'identité

Nom et Prénom du récipiendaire (le récipiendaire est une personne autorisée à récupérer les vivres à la place du chef de famille initialement identifié) ;

Nom du village et ou du quartier du bénéficiaire

Nombre total de personnes du ménage

Nombre d'enfants de moins de 05 ans

Nombre d'adultes dans le ménage

Remise des cartes dans les villages et convocation des populations

Une fois les bénéficiaires identifiés, ils sont regroupés selon leur habitation (village, quartier...) et une équipe de volontaires se rend dans les zones ciblées pour remettre les cartes aux personnes concernées. En principe pour des soucis de transparence et

d'exactitude, seuls les volontaires ayant enquêté dans un village, y retournent pour remettre les cartes. En même temps se fait la convocation des populations, avec une communication faisant état du jour, du lieu et de l'heure du rendez-vous puis de la quantité individuelle et/ou collective à recevoir. Ainsi selon leurs dispositions, les populations peuvent choisir de venir individuellement, ou se regrouper en plusieurs lots, ou encore de constituer un grand ensemble pour venir récupérer leurs dons.

## **2. Distribution des vivres**

C'est l'une des étapes les plus importantes de tout le processus de distribution ; il s'agit d'appliquer toutes les stratégies nécessaires à la réception des vivres par les bénéficiaires. Selon le protocole d'accord signé entre le Programme Alimentaire Mondial et la Croix-Rouge Sénégalaise, chaque bénéficiaire doit recevoir par mois : 425 grammes de céréale 60 grammes de légumineuse 10 litre d'huile 10 grammes de sucre.

Dans certaines localités, selon les stocks disponibles les populations reçoivent des rations pour 02 mois et d'autres des rations pour un mois. Les responsables de la distribution vérifient les cartes des bénéficiaires pour s'assurer que les intéressés figurent bien sur la liste. Selon les disponibilités des populations, elles peuvent se présenter individuellement ou par village. Pour faciliter leur travail, les volontaires regroupent les bénéficiaires par village afin de sortir la quantité totale par village et remettre à chacun sa part. Ce système de travail permet de gagner beaucoup de temps et facilite le suivi des stocks.

**DISTRIBUTION DE VIVRES POUR DEUX (2) MOIS LIBELLE CEREALE  
LEGUMINEUSE HUILE sucre**

Libelle	Céréale	Légume	Huile	Sucre
Pour 1personne	25kgs	2kgs	1L	1KG
Pour 2personnes	50kgs	4kgs	2L	2KGS
Pour 3personnes	75kgs	6kgs	3L	3KGS
Pour 4personnes	100kgs	8kgs	4L	4kgs
Pour 5personnes	125kgs	10kgs	5L	5kgs
Pour 6personnes	150kgs	12kgs	6L	6kgs
Pour 7personnes	175kgs	14kgs	7L	7kgs
Pour 8personnes	200kgs	16kgs	8L	8KGS

**Analyse par la matrice swot**

**I –Forces**

Le mouvement international de la croix rouge et du croissant rouge est le plus grand réseau humanitaire au monde. Sa mission est d'atténuer les souffrances humaines en temps de guerre et dans les situations d'urgence à savoir : l'insécurité alimentaire, les catastrophes naturelles, les épidémies, les inondations et également de protéger la vie, la santé et de faire respecter la dignité humaine. Lors d'une catastrophe, la Croix Rouge

Sénégalaise doit se préparer à répondre d'une manière la plus efficace possible pour sauver les vies en mettant tous ces efforts afin de toucher les besoins de la population affectée ; en respectant la culture et valeur culturelle ; les traditions et les habitudes des bénéficiaires. Tout ceci doit être mise en œuvre en considérant le rôle de la croix rouge comme auxiliaire du pouvoir public dans les services humanitaires, mais tout en gardant l'autonomie de société anonyme pour agir en accord avec le principe d'impartialité qui doit guider l'assistance aux vulnérables.

Les septes principes fondamentaux de la croix rouges

Humanité, Impartialité, Neutralité, Indépendance, Volontariat, Unité, Universalité

## **II. Faiblesses**

L'objectif général de la Croix Rouge Sénégalaise, est d'atténuer les souffrances humaines par rapport aux maux qui minent le monde et au Sénégal en particulier. Mais nous énumérons les manquements sur le terrain pendant la distribution des vivres ; nous avons constaté dans le processus de distribution lors du recensement des ménages dans certaines régions ; les volontaires n'ont pas les moyens nécessaires pour bien faire leur travail (moyens de transport) dans ce cas il arrive que certaines régions soient défavorisées, mais aussi nous avons des espaces de distribution très restreint pour accueillir les ménages. Il y a aussi un manque de moyens de transport et de stockage ; la Croix Rouge Sénégalaise sous-traite avec des transporteurs et cela cause parfois une perte de temps de pouvoir aller à chaque fois chercher des transporteurs entraînant des couts en surplus et des retards car la location est très chère et certains de ces transporteurs profitent souvent de la situation ; mais aussi le stockage se fait dans les conditions difficiles, il y a l'inexistence des normes de stockage et aussi du manque de matériels de stockage ( chariots élévateurs, palettes, transpalettes) ; nous assistons toujours à une manutention brute alors qu'avec ce matériel performant elle gagnera en temps.

## **III- Opportunités**

La Croix Rouge Sénégalaise a des volontaires très dynamiques qui ont la rigueur, le sang-froid et qui ont la capacité de travailler en esprit de groupe. C'est un maillon fort et vital pour les couches les plus vulnérables.

## **VI– Menaces**

La Croix Rouge Sénégalaise devra cependant revoir son plan d'action car il risque d'avoir des retombées face à ses partenaires c'est-à-dire la non-maitrise ou encore la non prise en compte des rapports de travail mises à leurs appréciations.

Le désintérêt du public par rapport aux actions humanitaires

## **Section2 : interprétations et Recommandations**

A travers notre étude, nous avons relevé un certain nombre de faiblesses par rapport à la distribution des vivres dans les régions. Nous développons un certain nombre de recommandations qui sont : La Croix Rouge Sénégalaise doit tenir compte des réalités du terrain De faire participer pleinement les partenaires lors des activités sur le terrain : c'est une bonne chose d'avoir des investisseurs dans un projet à but non lucratif mais il est aussi important de faire participer les partenaires car par rapport à ça ils pourront mieux voir les réalités du terrain qui sont contraire avec un rapport ; ils pourront voir par exemple que certaines régions ont plus besoin d'aide . (par rapport au recensement des ménages) : nous avons constaté que parfois la C.R.S ne tient pas compte des rapports qui sont soumis à leur appréciation et cela entraine des problèmes dans les opérations Sélectionner des volontaires qui ont un bon niveau : nous mentionnons ce point parce- qu'il l'est très important car s'il arrive qu'à la base c'est-à-dire pendant la collecte des informations ; on n'enregistre les données avec des erreurs ce qui voudra dire qu'à la distribution on aura des informations fausses et cela ne concordera pas au stock disponible pour ses régions ciblées. De réunir les moyens financiers, humains et matériels : nous le disons parce qu'il est nécessaire de réunir tous ses indicateurs pour que les agents sur le terrain travaillent dans de bonnes conditions au sortir de là on aura un travail fait à temps et de qualité De mettre l'accent sur le suivie journalier des activités :ce suivi permettra à tout un chacun de la chaine de l'opération des activités d'être au même niveau d'informations et par la même occasion on pourra voir ce qui a été fait et aussi ce qui n'a pas été fait . De revoir les lieux de stockage des produits :c'est vrai qu'il arrive que dans certaines régions on n'a aucun lieu de stockage et que lors de la distribution des vivres ; les populations se déplacent encore pour pouvoir recevoir les vivres mais nous ajouterons aussi à cela que la C.R.S devra confier cette tâche à des personnes qui sont habilité à connaitre les régions ciblées de pouvoir trouver des lieux de stockage pas très loin des habitations des populations afin que ces derniers ne puissent pas avoir des difficultés de transport pour le chemin du retour e sensibiliser les volontaires avant d'aller sur le terrain :

il est important d'avoir des séances de travail avec les volontaires c'est pour voir si ces derniers savent ce qu'ils ont à faire en arrivant sur le terrain et aussi c'est l'occasion qu'ils posent des questions s'ils n'ont pas compris un point lors de l'exposé fait par les superviseurs

De cultiver la communication interne et externe : c'est un point extrêmement utile pour tout le monde ; parce-que s'il arrive que certaines personnes gardent des informations pour eux alors qu'ils devraient les partager avec le reste du groupe on n'aura pas un travail de qualité bien au contraire on aura plutôt un travail mal fait de ce fait sa leur empêchera d'atteindre a cent pour cent leurs objectifs. D'engager des logisticiens capables de bien gérer les stocks : dans chaque domaine on a des spécialistes, ce qui veut dire que tout le monde ne peut pas faire un travail qui n'est pas dans ses cordes c'est pour ça qu'on devra avoir la personne qui faut à la place qu'il faut ; en ayant des logisticiens l'activité sera plus flexible, plus optimale et gagnera en temps.

## CONCLUSION

La logistique humanitaire a connu de nombreux changements de nos jours.

La distribution des vivres ne peut être considérée comme une action à part et spontanée ; elle devra faire partie d'un processus global de planification ainsi que de préparation et cela à son importance ou elle permettra aux ménages d'avoir leurs vivres à temps.

Par conséquent, suite à notre étude, nous constatons que la chaîne de distribution des vivres de la CROIX ROUGE SENEGALAISE connaît des failles lors des opérations car les lieux de distribution sont enclaves et l'espace est restreint. Cela freine, entre autres activités des agents.

Toutefois grâce aux fonds de la FISCR, la CROIX ROUGE SENEGALAISE s'approvisionne de manière rapide pour venir en aide aux couches vulnérables.

Et c'est dans ce sens que nous suggérons à la C.R.S de : engager des logisticiens capables de bien gérer les stocks, renforcer les capacités des volontaires, cultiver la communication interne et externe, sensibiliser les volontaires des réalités des lieux de destination avant d'aller sur le terrain.

## **Clarification des concepts**

1. Analyse : c'est une étude faite en vue de discerner les diverses parties d'un tout. C'est une technique de recherche nous permettant d'identifier les avantages ainsi que les menaces d'une activité donnée.
2. Procédure : Dictionnaire Larousse : c'est une méthode utilisée pour obtenir un certain résultat, les différentes étapes nécessaires pour réaliser une activité donnée.
3. Distribution : Dictionnaire Larousse : c'est une action de distribuer ; de répartition, un ensemble de moyens permettant d'approvisionner une ville, une région. C'est une opération par laquelle on achemine des produits d'un point donné à un autre.
4. Vivres : Dictionnaire Larousse : c'est un ensemble de ressources pour subsister : aliments, provisions qui permet à tout être de pouvoir se nourrir.
5. KITS : un lots de différentes produits

## **Bibliographie**

Protocole d'accord entre le PAM et la croix rouge sénégalaise 2012-2013

CHITOU, Ibrahima. Le rôle de la logistique dans la gestion de crise humanitaire : anticiper, prévoir, organiser et intervenir.

Mémoire de fin d'étude : Transport et Logistique : Université de Paris. 2007. 94 pages.

Croix Rouge Sénégalaise., Rapport sur la distribution globale des vivres dans la région de Saint-Louis. Dakar, Septembre 2012.

MOUNDZIBOUET, Kevin R. Analyse de la chaîne logistique pour une prise en charge des sinistrés en cas de catastrophe au Sénégal : cas FICR. Mémoire de maîtrise : Transport et logistique : Institut Supérieur des Transports. Dakar. 2009. 56 pages.

Monique daba Faye, analyse de l'assistance alimentaire au Sénégal par la croix rouge mémoire fin d'étude : transport et logistique institut supérieur des transports sup de Co dakar.2011-2012.page41,42

## **Webographie**

[http:// www. Croix rouge. Fr](http://www.Croixrouge.fr)

[http:// www.humanis .org](http://www.humanis.org) [http:// www.medecins du monde.org](http://www.medecinsdumonde.org)

[wikipedia.org/ wiki/ logistique hum](http://wikipedia.org/wiki/logistiquehum)

# ANNEXE

## Questionnaire

### Croix-Rouge Relations avec les partenaires (PAM)

1. Période de planification convenue ?
2. Estimation du nombre de bénéficiaires ?
3. Critères d'attributions pour une zone ?
4. Moyens utilisés pour la distribution ? Acheminement
5. Quels moyens de transport utilisez-vous ?
6. Durée ?
7. Coût ? Réception - Entreposage ?
8. Lieu de stockage ?
9. Durée de stockage ?
10. Conditions de stockage ? (Hygiène, humidité,)
11. Modalités (optimisation de l'entreposage des denrées) ?
12. Sécurité ? Distribution ?

### Questionnaire Bénéficiaires

#### 1, le choix des bénéficiaires

1. Est que les critères de sélection pour bénéficier des aides vous paraissent justes ?
2. . Le nombre de bénéficiaires choisi par famille vous paraît-il juste ?
3. . Quels autres critères devraient être pris en compte dans la sélection des bénéficiaires ?

logo de la croix rouge senegalaise



## moyens transport de la croix rouge senegalaise



Lieu de stockage de ourossogui region de matam



recensement des menages



Disposition les kits pour chaque menage



Verification du nombre de sacs de riz déchargés



## Table des matières

DEDICACES .....	i
REMERCIEMENTS .....	ii
AVANT-PROPOS .....	iii
RESUMEE .....	iii
Sommaire .....	v
Liste des abréviations .....	vi
Listes des tableaux et images .....	vii
Fiche d'identification de l'entreprise .....	viii
Introduction générale.....	1
CHAPITRE1 : cadre de l'étude.....	4
SECTION1 : présentation de la logistique de la croix rouge sénégalaise.....	5
I°) HISTORIQUE.....	5
II°) organisation de la croix rouge sénégalaise .....	6
1). Le Comité International de la Croix Rouge (C.I.C.R) .....	7
2). La Fédération Internationale des Sociétés de la Croix Rouge(FICR).....	7
3)Les sociétés nationales de la croix rouge et du croissant rouge(SN) .....	7
Section2: Fonctionnement de la logistique humanitaire .....	8
II. Le stockage .....	11
III. L'entrepôt général d'expédition .....	11
IV. L'expédition .....	11
V. La gestion des hommes .....	12
VI.Lieu de stockage.....	12
VII. Système d'achat .....	13
VIII. Activités liées a la formation des volontaires de la croix rouge sénégalaise.....	13
VIII. Les partenaires .....	14
1. Protocole d'accord entre le PAM et la CRS .....	15
a. Obligations de la CRS.....	15
b. obligations du PAM.....	18
c. Le mode de Paiements .....	18
2. Visibilité et Information Publique .....	20

3. Pertes des vivres et dommages .....	20
4. Force majeure .....	20
5. Arbitrage .....	20
Chapitre2 : cadre analytique et recommandation .....	22
Section1 : Présentation et analyse des résultats.....	23
I-Evaluation du calcul de tonnage de disponibilité des stocks :.....	23
II- Chargement des vivres .....	23
III-Vérification des stocks dans les camions :.....	23
IV-Transport des vivres :.....	24
V-La Réception et le stockage .....	24
VI-Le processus de distribution des vivres de la CRS .....	25
1. Remplissage des cartes de bénéficiaires.....	25
2. Distribution des vivres .....	26
Analyse par la matrice swot .....	27
I –Forces .....	27
II. Faiblesses.....	28
III- Opportunités.....	28
VI– Menaces .....	29
Section2 : interprétations et Recommandations .....	29
CONCLUSION .....	31
Questionnaire .....	35
Clarification des concepts .....	32
Bibliographie.....	33